



**PROVINCE DE QUÉBEC  
MRC DES LAURENTIDES**

**PROCÈS-VERBAL**

**LE 1<sup>er</sup> OCTOBRE 2025**

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de La Conception, tenue au 2002, rue des Lilas à La Conception, le mercredi 1<sup>er</sup> octobre deux mille vingt-cinq (1<sup>er</sup> octobre 2025) à 19 h 30 et à laquelle sont présents :

Le conseiller, Monsieur Richard Harland, poste numéro 1  
Le conseiller, Monsieur André Leduc, poste numéro 2  
La conseillère, Madame Christelle Brassard, poste numéro 4  
La conseillère, Madame Roxanne Lajoie, poste numéro 5

Est absent :

Le conseiller, Monsieur Georges Bélec, poste numéro 6

Le poste de conseiller au siège numéro 3 est présentement vacant

Tous formant quorum et siégeant sous la présidence du maire, M. Gaëtan Castilloux, et en conformité aux dispositions du *Code municipal de la province de Québec*.

Madame Josiane Alarie, directrice générale et greffière-trésorière, est également présente.

\*\*\*\*\*

**ORDRE DU JOUR  
SÉANCE ORDINAIRE  
1<sup>er</sup> OCTOBRE 2025**

**LECTURE DES RÈGLES DE COMMUNICATIONS**

- 1. OUVERTURE DE LA SÉANCE ORDINAIRE**
- 2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**
- 3. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX**

3.1 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 8 septembre 2025

- 4. ADMINISTRATION ET FINANCES**

- 4.1 Acceptation des comptes payables et payés et dépôt des autorisations de dépenses
- 4.2 Dépôt des états comparatifs
- 4.3 Autorisation des affectations et budgets révisés
- 4.4 Adoption des prévisions budgétaires de la *Régie de collecte environnementale de la Rouge (RCER)* pour l'année 2026
- 4.5 Appui financier au *Gala des Mercures 2025-2026* dans le cadre de la persévérance et de la réussite scolaire
- 4.6 Démission du contremaître au Service des travaux publics



- 4.7 Nomination de monsieur Dave Champagne à titre de contremaître au Service des travaux publics

## 5. RÈGLEMENTATION ET POLITIQUES

- 5.1 Adoption du règlement numéro 11-2025 amendant le règlement numéro 01-2025 décrétant les taux de taxation, de tarification et de compensation de certains services municipaux pour l'année 2025

## 6. APPELS D'OFFRES ET SOUMISSIONS

N/A

## 7. SÉCURITÉ PUBLIQUE

- 7.1 Désignation d'un officier municipal responsable de l'application du règlement numéro 286-2014 de la MRC des Laurentides

## 8. TRAVAUX PUBLICS ET INFRASTRUCTURES

- 8.1 Octroi de contrat relatif à des travaux correctifs de drainage et de stabilisation de la berge sur le chemin de l'Acajou
- 8.2 Octroi de mandat relatif à la conception de mobilier d'ébénisterie
- 8.3 Nomination d'un ingénieur surveillant pour la construction d'une rue
- 8.4 Ordre de changement numéro 15 relativement au mandat de l'entrepreneur – Réaménagement et agrandissement de l'Hôtel de Ville

## 9. HYGIÈNE DU MILIEU

N/A

## 10. URBANISME ET ENVIRONNEMENT

- 10.1 Demande de PIIA 2025-20041, section E du chapitre III du règlement sur les PIIA 26-2024, construction permettant une stabilisation de la rive (construction) – 2129, chemin de la Pointe-Bourgeois – Matricule 1016-15-0955
- 10.2 Demande de PIIA 2025-20043, sections C et E du chapitre III du règlement sur les PIIA 26-2024, construction d'une allée d'accès (espace de stationnement) – 1225, rue des Roses – Matricule 1412-39-6425
- 10.3 Demande de PIIA 2025-20044, section A du chapitre III du règlement sur les PIIA 26-2024, construction d'un bâtiment principal – 51, rue des Marguerites – Matricule 1212-44-8867
- 10.4 Demande de PIIA 2025-20045, section E du chapitre III du règlement sur les PIIA 26-2024, reconstruction et stabilisation de murs de soutènement (construction) – 300, chemin des Pimbinas – Matricule 0813-90-0593
- 10.5 Demande de PIIA 2025-20046, section E du chapitre III du règlement sur les PIIA 26-2024, reconstruction de l'exutoire pluvial (construction) – 190, chemin de l'Acajou – Matricule 1220-33-5700
- 10.6 Demande de PIIA 2025-20049, sections A et I du chapitre III du règlement sur les PIIA 26-2024, agrandissement d'un bâtiment principal d'intérêt patrimonial – 1320, rue du Centenaire – Matricule 1213-63-3168



## 11. LOISIRS ET CULTURE

- 11.1 Demande d'aide financière à la *Fondation Tremblant*
- 11.2 Création et mise sur pied d'un comité de pilotage *MADA*, ayant comme mandat l'élaboration de la *politique municipale des aînés* ainsi que son plan d'action *MADA* qui en découle
- 11.3 Adoption de la politique *Municipalité amie des aînés* et du plan d'action *MADA*
- 11.4 Octroi du contrat pour le damage de sentiers de ski de fond sur le parc linéaire *le P'tit train du Nord* concernant l'hiver 2025-2026

## 12. DIVERS

N/A

## 13. PÉRIODE DE QUESTIONS

## 14. LEVÉE DE LA SÉANCE ORDINAIRE

\*\*\*\*\*

### LECTURE DES RÈGLES DE COMMUNICATION

#### 1. RÉS.2025-10-246

#### OUVERTURE DE LA SÉANCE ORDINAIRE

Le quorum ayant été constaté, il est proposé par le conseiller André Leduc et résolu à l'unanimité des membres présents, d'ouvrir la séance ordinaire, il est 19 h 30.

ADOPTÉE

#### 2. RÉS.2025-10-247

#### ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par le conseiller André Leduc, et résolu à l'unanimité des membres présents d'adopter l'ordre du jour de la présente séance avec dispense de lecture.

ADOPTÉE

#### 3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL

##### 3.1 RÉS.2025-10-248

##### ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 8 SEPTEMBRE 2025

##### CONSIDÉRANT QUE

la directrice générale et greffière-trésorière a remis, dans les délais requis, à tous les membres du conseil, une copie du procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 8 septembre 2025 et qu'en conséquence elle est dispensée d'en faire la lecture;

Il est proposé par le conseiller André Leduc  
Et résolu à l'unanimité des membres présents :

**QUE** le procès-verbal de la séance ordinaire du 8 septembre 2025 soit approuvé, tel que présenté.

ADOPTÉE



#### 4. ADMINISTRATION ET FINANCES

##### 4.1 RÉS.2025-10-249

##### ACCEPTATION DES COMPTES PAYABLES ET PAYÉS ET DÉPÔT DES AUTORISATIONS DE DÉPENSES

Il est proposé par la conseillère Christelle Brassard  
Et résolu à l'unanimité des membres présents :

**QUE** le conseil autorise et ratifie, le cas échéant, le paiement des sommes identifiées à la liste des déboursés présentée dans le cadre de la présente séance, pour la période du 9 au 25 septembre 2025, au montant de 944 073.14 \$;

**QUE** la directrice des finances et greffière-trésorière adjointe procède au dépôt de la liste des autorisations de dépenses accordées du 25 septembre 2025, par les responsables d'activités budgétaires, et ce, en vertu du règlement numéro 02-2019 décrétant les règles de contrôle et de suivi budgétaires.

*Certificat de disponibilité de crédit*

*Je, soussignée, directrice générale et greffière-trésorière certifie sous mon serment d'office qu'il y a des crédits suffisants dans le fonds d'administration pour couvrir les dépenses énumérées à la liste des déboursés.*

*Josiane Alarie  
Le 1<sup>er</sup> octobre 2025*

**ADOPTÉE**

##### 4.2 Dépôt

##### DÉPÔT DES ÉTATS COMPARATIFS

Conformément à l'article 176.4 du *Code municipal du Québec*, la directrice générale et greffière-trésorière, madame Josiane Alarie, dépose les états comparatifs pour l'année 2025, tels que présentés à l'annexe A du présent procès-verbal.

##### 4.3 RÉS.2025-10-250

##### AUTORISATION DES AFFECTATIONS ET BUDGETS RÉVISÉS

**CONSIDÉRANT QU'**

en vertu du deuxième alinéa de l'article 960.1 du *Code municipal du Québec*, le conseil municipal a adopté le règlement numéro 02-2019 décrétant les règles de contrôle et de suivi budgétaire ;

**CONSIDÉRANT QUE**

des budgets doivent être révisés relativement aux revenus et dépenses réelles et à venir d'ici la fin de l'exercice financier ;

Il est proposé par la conseillère Christelle Brassard  
Et résolu à l'unanimité des membres présents :

**QUE** le conseil autorise les affectations et les budgets révisés tels que présentés à l'annexe B du présent procès-verbal;

**QUE** le détail des affectations et budgets révisés fasse partie intégrante de la présente résolution comme s'il était ici au long reproduit.

**ADOPTÉE**



4.4 RÉS.2025-10-251

**ADOPTION DES PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES DE LA RÉGIE DE COLLECTE ENVIRONNEMENTALE DE LA ROUGE (RCER) POUR L'ANNÉE 2026**

**CONSIDÉRANT QU'**

en vertu de l'article 603 du *Code municipal du Québec*, la Régie dresse son budget chaque année pour le prochain exercice financier et le transmet pour adoption, avant le 1er octobre, à chaque municipalité dont le territoire est soumis à sa compétence ;

**CONSIDÉRANT QU'**

en vertu de ce même article, elle indique en même temps à chaque municipalité une estimation de sa contribution financière pour le prochain exercice ;

Il est proposé par le conseiller André Leduc  
Et résolu à l'unanimité des membres présents :

**QUE** le conseil autorise l'adoption des prévisions budgétaires 2026 de la *Régie de collecte environnementale de la Rouge (RCER)*, telles que présentées à l'annexe C du présent procès-verbal.

**ADOPTÉE**

4.5 RÉS.2025-10-252

**APPUI FINANCIER AU GALA DES MERCURES 2025-2026 DANS LE CADRE DE LA PERSÉVÉRANCE ET DE LA RÉUSSITE SCOLAIRE**

**CONSIDÉRANT**

la demande d'aide financière reçue de *l'École secondaire Curé-Mercure* dans le cadre du *Gala des Mercures 2025-2026*;

**CONSIDÉRANT QUE**

la Municipalité reconnaît l'importance de reconnaître les efforts des jeunes dans leurs études et de soutenir la lutte contre le décrochage scolaire sur leur territoire ;

Il est proposé par la conseillère Roxanne Lajoie  
Et résolu à l'unanimité des membres présents :

**QUE** le conseil autorise le versement d'un don de 200 \$ au *Gala des Mercures 2025-2026*, et ce, dans le cadre de la persévérance et de la réussite scolaire.

**ADOPTÉE**

4.6 RÉS.2025-10-253

**DÉMISSION DU CONTREMAÎTRE AU SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS**

**CONSIDÉRANT**

le dépôt de la démission de monsieur Benoît Rapatel à titre de contremaître au Service des travaux publics, en date du 17 septembre 2025;

Il est proposé par la conseillère Roxanne Lajoie  
Et résolu à l'unanimité des membres présents :

**QUE** le conseil accepte la démission de monsieur Benoît Rapatel, contremaître au Service des travaux publics, reçue en date du 17 septembre 2025;

**QUE** le conseil remercie chaleureusement monsieur Rapatel pour ces dernières années de service au sein de la Municipalité et lui souhaite bien du succès dans tous ses projets.



**ADOPTÉE**

**4.7 RÉS.2025-10-254 NOMINATION DE MONSIEUR DAVE CHAMPAGNE À TITRE DE CONTREMAÎTRE AU SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS**

**CONSIDÉRANT** le dépôt de la démission du contremaître au Service des travaux publics;

**CONSIDÉRANT** les besoins de la Municipalité au Service des travaux publics ;

**CONSIDÉRANT** les recommandations du comité d'embauche et des recommandations du directeur des Services techniques et directeur général adjoint ainsi que la directrice générale et greffière-trésorière;

Il est proposé par la conseillère Roxanne Lajoie  
Et résolu à l'unanimité des membres présents :

**QUE** le conseil autorise la nomination de monsieur Dave Champagne à titre de contremaître au Service des travaux publics, et ce, à compter du 29 septembre 2025, le tout selon les termes et conditions contenus au contrat d'emploi qui est approuvé par la présente et à la politique relative aux conditions générales de travail des employés de niveau cadre.

**ADOPTÉE**

**5. RÈGLEMENTATION ET POLITIQUES**

**5.1 RÉS.2025-10-255 ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 11-2025 AMENDANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 01-2025 DÉCRÉTANT LES TAUX DE TAXATION, DE TARIFICATION ET DE COMPENSATION DE CERTAINS SERVICES MUNICIPAUX POUR L'ANNÉE 2025**

**CONSIDÉRANT QUE** le conseil municipal a reçu une demande de la *Commission municipale du Québec* relativement à une exemption de taxes foncières aux bénéfices de l'organisme Kina8at et que ce dernier s'est avéré favorable à ladite exemption ;

**CONSIDÉRANT QUE** la reconnaissance pour l'exemption de taxes à l'organisme Kina8at en vertu du paragraphe 10 de l'article 204 de la *Loi sur la fiscalité municipale* a alors été autorisée par la *Commission municipale du Québec* ;

**CONSIDÉRANT QUE** deux autres organisations en plus de l'organisme Kina8at sont touchées par ladite exemption de taxes foncières, soit les organismes suivants : Domaine Jeunes vaillants et Pères des missions étrangères ;

**CONSIDÉRANT QUE** l'article 2.1 du règlement 01-2025 établissant les taux de la taxe foncière, les taxes spéciales, les tarifications et les compensations pour l'année fiscale 2025 établit un taux de compensations pour les immeubles visés par le paragraphe 10 de l'article 204, de la Loi sur la fiscalité municipale ;

**CONSIDÉRANT QU'** un avis de motion du présent règlement a été donné à la séance du 8 septembre 2025 ;

**CONSIDÉRANT QUE** le projet de règlement a été déposé à la séance du 8 septembre 2025 ;



Il est proposé par le conseiller André Leduc  
Et résolu à l'unanimité des membres présents :

**QUE** le conseil adopte le règlement numéro 11-2025, amendant le règlement numéro 01-2025 décrétant les taux de la taxe foncière, les taxes spéciales, les tarifications et les compensations pour l'année fiscale 2025.

**ADOPTÉE**

**6. APPELS D'OFFRES ET SOUMISSIONS**

N/A

**7. SÉCURITÉ PUBLIQUE**

**7.1 RÉS.2025-10-256** **DÉSIGNATION D'UN OFFICIER MUNICIPAL RESPONSABLE DE L'APPLICATION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 286-2014 DE LA MRC DES LAURENTIDES**

**CONSIDÉRANT** les dispositions des articles 103 et suivants de la *Loi sur les compétences municipales* (chapitre C-47.1) ;

**CONSIDÉRANT** le règlement numéro 286-2014 régissant l'écoulement des eaux en vertu de la *Loi sur les compétences municipales et ses amendements* adoptés par le conseil des maires de la MRC des Laurentides ;

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité de La Conception et la MRC des Laurentides sont signataires d'une entente intermunicipale visant la gestion des cours d'eau et aux termes de laquelle la Municipalité doit désigner, par résolution, tout officier municipal chargé de l'application du règlement précité quant à la gestion et la réalisation des travaux de nettoyage et d'enlèvement des obstructions dans un cours d'eau situé sur son territoire ;

**CONSIDÉRANT QUE** l'article 5 dudit règlement énonce les obstructions prohibées ;

Il est proposé par le conseiller André Leduc  
Et résolu à l'unanimité des membres présents :

**QUE** le conseil de la Municipalité de La Conception désigne le directeur des services techniques et directeur général adjoint ou en son absence, le contremaître, à titre d'officiers municipaux responsables de la mise en œuvre des dispositions applicables du Règlement numéro 286-2014 régissant l'écoulement des eaux en vertu de la *Loi sur les compétences municipales* de la MRC des Laurentides, conformément au cadre prévu à l'entente intermunicipale intervenue entre les parties.

**ADOPTÉE**

**8. TRAVAUX PUBLICS ET INFRASTRUCTURES**

**8.1 RÉS.2025-10-257** **OCTROI DE CONTRAT RELATIF À DES TRAVAUX CORRECTIFS DE DRAINAGE ET DE STABILISATION DE LA BERGE SUR LE CHEMIN DE L'ACAJOU**



**CONSIDÉRANT QUE**

la Municipalité de La Conception a procédé par appel d'offres public numéro 2025-03 relatif à des travaux correctifs de drainage et de stabilisation de la berge sur le chemin de l'Acajou;

**CONSIDÉRANT QUE**

cinq (5) soumissions ont été reçues ;

Il est proposé par le conseiller Richard Harland  
Et résolu à l'unanimité des membres présents :

**QUE** le conseil octroie le contrat au plus bas soumissionnaire conforme, soit à l'entreprise *Excapro inc.* pour des travaux correctifs de drainage et de stabilisation de la berge sur le chemin de l'Acajou, et ce, au montant de 191 409.33 \$, plus les taxes applicables, le tout imputé à même le poste budgétaire numéro 23.04022.721 « Chemin Acajou »;

**QUE** la tenue des travaux soit conditionnelle à la signature par les propriétaires des fonds servants en faveur de la Municipalité, d'une servitude personnelle et perpétuelle comportant des droits et obligations énoncés dans l'acte de servitude à intervenir incessamment entre les parties.

**ADOPTÉE**

**8.2 RÉS.2025-10-258**

**OCTROI DE MANDAT RELATIF À LA CONCEPTION DE MOBILIER D'ÉBÉNISTERIE**

**CONSIDÉRANT QU'**

il est opportun d'octroyer un mandat à une entreprise locale d'ébénisterie pour la conception du mobilier destiné au conseil municipal, au bureau du maire ainsi que pour la fabrication d'une table de rencontre et que le conseil souhaite se doter de mobilier de qualité;

**CONSIDÉRANT QUE**

la direction générale dispose d'un bureau en pin présentant certaines imperfections devant être corrigées;

**CONSIDÉRANT QUE**

le conseil désire privilégier l'expertise d'une entreprise locale spécialisée en ébénisterie;

Il est proposé par le conseiller Richard Harland  
Et résolu à l'unanimité des membres présents :

**QUE** le conseil mandate l'entreprise locale Vieux Bois pour la conception et la fabrication du mobilier du conseil municipal, du bureau du maire et d'une table de rencontre ainsi que pour effectuer les corrections requises sur le bureau existant de la direction générale, le tout représentant un montant de 22 750 \$, plus les taxes applicables, et ce, à même le poste budgétaire numéro 23.02001.726 « Ameublements et équipements ».

**ADOPTÉE**

**8.3 RÉS.2025-10-259**

**NOMINATION D'UN INGÉNIEUR SURVEILLANT POUR LA CONSTRUCTION D'UNE RUE**

**CONSIDÉRANT**

le nouveau développement sur les lots projetés numéros 6 637 428 à 6 637 440 (lot actuel 5 577 880) ;

**CONSIDÉRANT QUE**

selon le Règlement numéro 08-2024 relatif à la construction et à la municipalisation des rues, chaque étape de construction d'une rue



doit être vérifiée et approuvée par un ingénieur surveillant, mandaté par la Municipalité, aux frais du requérant de la demande de permis;

**CONSIDÉRANT QUE**

le programme de surveillance doit être suffisant pour que l'ingénieur responsable de la surveillance puisse émettre une attestation de conformité de chaque étape à la fin des travaux, et ce, accompagné de photos et dates de réalisation;

Il est proposé par le conseiller Richard Harland  
Et résolu à l'unanimité des membres présents :

**QUE** le conseil nomme l'ingénieur Jean-Michel Dufort de l'entreprise *Équipe Laurence Ingénieurs conseils*, pour la surveillance des travaux de construction de rue sur le lot numéro 4 463 521 et le lot projeté numéro 6 637 427 (lot actuel numéro 5 577 880), et ce, aux frais du requérant de la demande de permis.

**ADOPTÉE**

**8.4 RÉS.2025-10-260**

**ORDRE DE CHANGEMENT NUMÉRO 15 RELATIVEMENT AU MANDAT DE L'ENTREPRENEUR – RÉAMÉNAGEMENT ET AGRANDISSEMENT DE L'HÔTEL DE VILLE**

**CONSIDÉRANT QUE**

l'ajout de gypse pour le soufflage du plafond est nécessaire dans les deux entrées afin d'effectuer l'installation des luminaires de plafond et de respecter la résidence au feu (2 252.22 \$) ;

**CONSIDÉRANT**

l'ajout d'un cabinet en ébénisterie nécessaire afin de dissimuler l'équipement de Télécom (1 962.17\$);

**CONSIDÉRANT**

l'ajout de prises électriques de comptoir dans la bibliothèque (878.48\$);

**CONSIDÉRANT**

l'ajout d'une prise électrique pour la fontaine d'eau (43.62\$);

**CONSIDÉRANT**

l'ajout d'une cloison pour la douche monocoque sans côté, au sous-sol (678.19\$);

**CONSIDÉRANT**

l'annulation de tablettes, des crémaillères et des supports ajustables prévus au local d'archives (-3 192.23\$);

**CONSIDÉRANT**

la modification de la position de l'intercom dans la réception principale (652.98\$);

**CONSIDÉRANT**

l'ajustement de quantité de céramique pour les murs de douche (1 325.48\$);

Il est proposé par le conseiller Richard Harland  
Et résolu à l'unanimité des membres présents :

**QUE** le préambule fasse partie intégrante de la présente ;

**QUE** le conseil accepte, confirme et ratifie l'ordre de changement numéro 15 à l'entreprise *Jomaco Inc.* représentant un montant total de 4 600.91 \$, plus les taxes applicables, le tout imputé à même le poste budgétaire numéro 23.02001.722 « Hôtel de Ville » ;

**QUE** l'ordre de changement inclue tous les frais reliés aux matériaux, à la main-d'œuvre ainsi que tous travaux nécessaires à cet ordre de changement soumis et le conseil confirme que les montants à



défrayer énumérés ci-dessus sont forfaitaires et doivent inclure l'entièreté des travaux à réaliser en ce qui a trait aux sujets traités dans cet ordre de changement ;

**QUE** la directrice générale et greffière-trésorière soit autorisée à signer pour et au nom de la Municipalité, l'ordre de changement numéro 15 à l'entreprise *Jomaco Inc.* ;

**QUE** cet ordre de changement n'entraîne aucune conséquence sur l'échéancier du chantier de construction.

**ADOPTÉE**

**9. HYGIÈNE DU MILIEU**

N/A

**10. URBANISME ET ENVIRONNEMENT**

**10.1 RÉS.2025-10-261**

**DEMANDE DE PIIA 2025-20041, SECTION E DU CHAPITRE III DU RÈGLEMENT SUR LES PIIA 26-2024, CONSTRUCTION PERMETTANT UNE STABILISATION DE LA RIVE (CONSTRUCTION) – 2129, CHEMIN DE LA POINTE-BOURGEOIS – MATRICULE 1016-15-0955**

La demande vise à soumettre à l'approbation du conseil municipal des plans relatifs à l'implantation et l'intégration architecturale au regard des objectifs et critères énoncés à la section E « Secteur de fortes pentes » du chapitre III du Règlement sur les PIIA 26-2024. Plus précisément, la demande vise la stabilisation de la rive au moyen d'un empierrement et par de la végétalisation.

**CONSIDÉRANT QUE**

le conseil a pris connaissance de la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme portant le numéro de résolution CU 129-25;

Il est proposé par le maire Gaëtan Castilloux  
Et résolu à l'unanimité des membres présents :

**QUE** le conseil autorise la demande de PIIA 2025-20041, telle que présentée.

**ADOPTÉE**

**10.2 RÉS.2025-10-262**

**DEMANDE DE PIIA 2025-20043, SECTIONS C ET E DU CHAPITRE III DU RÈGLEMENT SUR LES PIIA 26-2024, CONSTRUCTION D'UNE ALLÉE D'ACCÈS (ESPACE DE STATIONNEMENT) – 1225, RUE DES ROSES – MATRICULE 1412-39-6425**

La demande vise à soumettre à l'approbation du conseil municipal des plans relatifs à l'implantation et l'intégration architecturale au regard des objectifs et critères énoncés aux sections C « Sommets et versants de montagne » et E « Secteur de fortes pentes » du chapitre III du Règlement sur les PIIA 26-2024. Plus précisément, la demande vise la réfection d'une allée d'accès et la reconstruction de certaines de ses sections. L'allée d'accès traverse plusieurs propriétés, dont la principale est le 1225, rue des Roses.

**CONSIDÉRANT QUE**

le conseil a pris connaissance de la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme portant le numéro de résolution CU 130-25;



Il est proposé par le maire Gaëtan Castilloux  
Et résolu à l'unanimité des membres présents :

**QUE** le conseil autorise la demande de PIIA 2025-20043, telle que présentée.

**ADOPTÉE**

**10.3 RÉS.2025-10-263**

**DEMANDE DE PIIA 2025-20044, SECTION A DU CHAPITRE III DU RÈGLEMENT SUR LES PIIA 26-2024, CONSTRUCTION D'UN BÂTIMENT PRINCIPAL – 51, RUE DES MARGUERITES – MATRICULE 1212-44-8867**

La demande vise à soumettre à l'approbation du conseil municipal des plans relatifs à l'implantation et l'intégration architecturale au regard des objectifs et critères énoncés à la section A « Cœur villageois » du chapitre III du Règlement sur les PIIA 26-2024. Plus précisément, la demande vise la construction d'un bâtiment principal.

**CONSIDÉRANT QUE**

le conseil a pris connaissance de la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme portant le numéro de résolution CU 131-25;

Il est proposé par le maire Gaëtan Castilloux  
Et résolu à l'unanimité des membres présents :

**QUE** le conseil autorise la demande de PIIA 2025-20044, telle que présentée.

**ADOPTÉE**

**10.4 RÉS.2025-10-264**

**DEMANDE DE PIIA 2025-20045, SECTION E DU CHAPITRE III DU RÈGLEMENT SUR LES PIIA 26-2024, RECONSTRUCTION ET STABILISATION DE MURS DE SOUTÈNEMENT (CONSTRUCTION) – 300, CHEMIN DES PIMBINAS – MATRICULE 0813-90-0593**

La demande vise à soumettre à l'approbation du conseil municipal des plans relatifs à l'implantation et l'intégration architecturale au regard des objectifs et critères énoncés à la section E « Secteur de fortes pentes » du chapitre III du Règlement sur les PIIA 26-2024. Plus précisément, la demande vise la reconstruction d'un mur de soutènement, la reconstruction d'une section d'un deuxième mur et la stabilisation d'une autre section de ce deuxième mur.

**CONSIDÉRANT QUE**

le conseil a pris connaissance de la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme portant le numéro de résolution CU 132-25;

Il est proposé par le conseiller Richard Harland  
Et résolu à l'unanimité des membres présents :

**QUE** le conseil autorise la demande de PIIA 2025-20045, telle que présentée.

**ADOPTÉE**



**10.5 RÉS.2025-10-265**

**DEMANDE DE PIIA 2025-20046, SECTION E DU CHAPITRE III DU RÈGLEMENT SUR LES PIIA 26-2024, RECONSTRUCTION DE L'EXUTOIRE PLUVIAL (CONSTRUCTION) – 190, CHEMIN DE L'ACAJOU – MATRICULE 1220-33-5700**

La demande vise à soumettre à l'approbation du conseil municipal des plans relatifs à l'implantation et l'intégration architecturale au regard des objectifs et critères énoncés à la section E « Secteur de fortes pentes » du chapitre III du Règlement sur les PIIA 26-2024. Plus précisément, la demande vise la reconstruction de l'exutoire pluvial aménagé à la limite des propriétés des 180 et 190, chemin de l'Acajou.

**CONSIDÉRANT QUE**

le conseil a pris connaissance de la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme portant le numéro de résolution CU 133-25;

Il est proposé par le conseiller Richard Harland  
Et résolu à l'unanimité des membres présents :

**QUE** le conseil autorise la demande de PIIA 2025-20046, telle que présentée.

**ADOPTÉE**

**10.6 RÉS.2025-10-266**

**DEMANDE DE PIIA 2025-20049, SECTIONS A ET I DU CHAPITRE III DU RÈGLEMENT SUR LES PIIA 26-2024, AGRANDISSEMENT D'UN BÂTIMENT PRINCIPAL D'INTÉRÊT PATRIMONIAL – 1320, RUE DU CENTENAIRE – MATRICULE 1213-63-3168**

La demande vise à soumettre à l'approbation du conseil municipal des plans relatifs à l'implantation et l'intégration architecturale au regard des objectifs et critères énoncés aux sections A « Cœur villageois » et I « Immeuble patrimonial et immeuble d'intérêt patrimonial » du chapitre III du Règlement sur les PIIA 26-2024. Plus précisément, la demande vise la construction d'une véranda dans la cour donnant sur la rue des Lilas.

**CONSIDÉRANT QUE**

le conseil a pris connaissance de la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme portant le numéro de résolution CU 135-25;

Il est proposé par le conseiller Richard Harland  
Et résolu à l'unanimité des membres présents :

**QUE** le conseil autorise la demande de PIIA 2025-20049, telle que présentée.

**ADOPTÉE**

**11. LOISIRS ET CULTURE**

**11.1 RÉS.2025-10-267**

**DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE À LA FONDATION TREMBLANT**

**CONSIDÉRANT QUE**

la Municipalité de La Conception a pour objectif, entre autres, de soutenir le développement d'activités destinées aux jeunes de la communauté ;

**CONSIDÉRANT QUE**

le loisir est un levier important pour favoriser la qualité de vie, l'inclusion sociale et le bien-être des enfants;



**CONSIDÉRANT QUE**

la Municipalité souhaite offrir à l'ensemble des jeunes de son territoire un accès équitable à des activités enrichissantes, éducatives et récréatives ;

Il est proposé par la conseillère Roxanne Lajoie  
Et résolu à l'unanimité des membres présents :

**QUE** le conseil autorise la directrice générale et greffière-trésorière ou la responsable du Service des loisirs, de la culture et des activités communautaires à présenter une demande d'aide financière auprès de la *Fondation Tremblant* afin de soutenir l'organisation d'activités destinées aux jeunes de la Municipalité.

**ADOPTÉE**

**11.2 RÉS.2025-10-268**

**CRÉATION ET MISE SUR PIED D'UN COMITÉ DE PILOTAGE MADA, AYANT COMME MANDAT L'ÉLABORATION DE LA POLITIQUE MUNICIPALE DES AÎNÉS AINSI QUE SON PLAN D'ACTION MADA QUI EN DÉCOULE**

**CONSIDÉRANT QUE**

la Municipalité a pour mission d'assurer le bien-être de leurs citoyennes et de leurs citoyens aînés ainsi que la vitalité de leur communauté ;

**CONSIDÉRANT QUE**

la Municipalité a présenté en 2023 une demande d'appui financier pour le *Programme de soutien à la démarche Municipalité amie des aînées (MADA)* – Volet 1, auprès du ministère de la Santé et des Services sociaux ;

**CONSIDÉRANT QU'**

à la suite à l'acceptation de la subvention octroyée, la Municipalité désire réaliser la démarche MADA ;

**CONSIDÉRANT QUE**

la Municipalité entend réaliser la démarche conformément aux engagements tels que mentionnés dans la convention d'aide financière ;

**CONSIDÉRANT QU'**

il y a lieu de mettre sur pied un comité de pilotage MADA ;

**CONSIDÉRANT QUE**

les membres du Comité consultatif culturel (CCC) sont déjà très impliqués dans le processus de démarche *Municipalité amie des aînées (MADA)* ;

Il est proposé par la conseillère Roxanne Lajoie  
Et résolu à l'unanimité des membres présents :

**QUE** le conseil autorise la directrice générale et greffière-trésorière ou la responsable du Service des loisirs, de la culture et des activités communautaires à signer au nom de la Municipalité tous les documents relatifs au projet présenté dans le cadre du *Programme de soutien à la démarche Municipalité amie des aînées (MADA)* ;

**QUE** le mandat principal du *Comité de pilotage MADA* soit :

- d'accompagner la Municipalité tout au long du processus de réflexion et de consultation ;
- de participer à l'analyse des besoins, à l'identification des priorités locales et à la rédaction des recommandations ;
- de contribuer activement à l'élaboration de la *Politique municipale de la famille et des aînés* ;



- de participer à la définition et à la validation du plan d'action MADA ;
- d'assurer le lien avec les citoyens et les partenaires du milieu, dans un esprit de collaboration et d'ouverture ;

**QUE** les personnes suivantes soient désignées en tant que membres du *Comité de pilotage MADA* :

- Madame Hélène Rochon, représentante du milieu ;
- Madame Denyse Marier, représentante du milieu ;
- Monsieur Germain Gauthier, représentant du milieu ;
- Madame Ginette Bélisle, représentante du milieu ;
- Madame Jade Picard, représentante du milieu.

**ADOPTÉE**

**11.3 RÉS.2025-10-269**

**ADOPTION DE LA POLITIQUE MUNICIPALITÉ AMIE DES AÎNÉS (MADA) ET DU PLAN D'ACTION MADA**

**CONSIDÉRANT QUE**

le conseil municipal a pris connaissance du projet de la politique *Municipalité amie des aînés (MADA)* accompagné du *Plan d'action MADA 2025-2029* ;

**CONSIDÉRANT QUE**

dans le cadre de cette démarche, le comité de pilotage a procédé à un sondage, et a tenu des assemblées publiques de consultation auprès des différentes catégories d'âge de la population ;

**CONSIDÉRANT QUE**

les membres du conseil municipal se déclarent satisfaits de la politique et de son plan d'action ;

Il est proposé par la conseillère Roxanne Lajoie  
Et résolu à l'unanimité des membres présents :

**QUE** le conseil autorise l'adoption de la politique *Municipalité amie des aînées (MADA)* et du *Plan d'action MADA 2025-2029*.

**ADOPTÉE**

**11.4 RÉS.2025-10-270**

**OCTROI DU CONTRAT POUR LE DAMAGE DE SENTIERS DE SKI DE FOND SUR LE PARC LINÉAIRE LE P'TIT TRAIN DU NORD CONCERNANT L'HIVER 2025-2026**

**CONSIDÉRANT QUE**

la Municipalité de La Conception désire offrir à ses citoyens des sentiers de ski de fond de qualité;

**CONSIDÉRANT QUE**

les sentiers de ski de fond ont besoin des services de professionnels;

**CONSIDÉRANT QUE**

les recommandations de la responsable du service des loisirs, de la culture et des activités communautaires ;

Il est proposé par le conseiller André Leduc  
Et résolu à l'unanimité des membres présents :

**QUE** le conseil accepte d'octroyer le contrat pour le damage de 2 km de sentiers de ski de fond sur le parc linéaire *le P'tit train du Nord* pour l'hiver 2025-2026 à la compagnie *Karl Marcotte Excavation* au



montant de 6 000 \$ plus les taxes applicables, le tout imputé au poste budgétaire numéro 02.70150.521 « Entretien et répartition infrastructures de parc ».

**ADOPTÉE**

**12. DIVERS**

N/A

**13. PÉRIODE DE QUESTIONS**

Les citoyens présents posent leurs questions.

**14. LEVÉE DE LA SÉANCE ORDINAIRE**

**RÉS.2025-10-271**

Il est proposé par le conseiller André Leduc, et résolu à l'unanimité des membres présents, de lever la séance, l'ordre du jour étant épuisé. Il est 20 h 16.

**ADOPTÉE**

---

**Mme Josiane Alarie**  
Directrice générale et  
greffière-trésorière

---

**M. Gaëtan Castilloux**  
Maire

Je, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du *Code municipal du Québec*.

---

**M. Gaëtan Castilloux**  
Maire

**Procès-verbaux de la Municipalité de La Conception**



**ANNEXE A (page 1/2) - État comparatif au 31 août 2025**  
**Résultats au 31 août 2024 vs résultats au 31 août 2025**

	Résultats au 31 août 2024	Résultats au 31 août 2025
<b>Revenus</b>		
<b>Fonctionnement</b>		
Taxes	5 184 845 \$	5 273 957 \$
Paiements tenant lieu de taxes	55 826 \$	73 952 \$
Transferts	212 253 \$	341 031 \$
Services rendus	216 160 \$	164 711 \$
Imposition de droit	612 685 \$	381 539 \$
Amendes et pénalités	17 426 \$	13 438 \$
Intérêts	74 006 \$	57 803 \$
Autres revenus	38 392 \$	24 494 \$
<b>Total revenus de fonctionnement</b>	<b>6 411 593 \$</b>	<b>6 330 925 \$</b>
<b>Investissements</b>		
Taxes	- \$	- \$
Quotes-parts	36 784 \$	- \$
Transferts	- \$	- \$
Autres revenus	- \$	- \$
Contribution des promoteurs	- \$	- \$
Autres	32 817 \$	- \$
Quote-part dans les revenus nets d'entreprises municipales	- \$	- \$
<b>Total revenus d'investissements</b>	<b>69 601 \$</b>	<b>- \$</b>
<b>Total revenus</b>	<b>6 481 194 \$</b>	<b>6 330 925 \$</b>
<b>Charges</b>		
Administration générale	802 187 \$	839 048 \$
Sécurité publique	693 779 \$	704 869 \$
Transport	1 144 588 \$	1 155 538 \$
Hygiène du milieu	424 840 \$	464 800 \$
Santé et bien-être	35 906 \$	3 392 \$
Aménagement, urbanisme et développement	343 995 \$	398 108 \$
Loisirs et culture	443 809 \$	418 088 \$
Frais de financement	126 080 \$	108 645 \$
Amortissement des immobilisations	- \$	- \$
<b>Total charges</b>	<b>4 015 185 \$</b>	<b>4 092 487 \$</b>
<b>Excédent (déficit) de l'exercice</b>	<b>2 466 009 \$</b>	<b>2 238 438 \$</b>
Moins: Revenus d'investissement	(69 601) \$	- \$
<b>Excédent (déficit) de fonctionnement de l'exercice avant conciliation à des fins fiscales</b>	<b>2 396 408 \$</b>	<b>2 238 438 \$</b>
<b>Conciliation à des fins fiscales</b>		
<b>Immobilisations</b>		
Amortissement	- \$	- \$
Produit de cession	- \$	- \$
Réclamation assurances	- \$	- \$
(Gain) perte sur cession	- \$	- \$
Réduction de valeur	- \$	- \$
<b>Total immobilisations</b>	<b>- \$</b>	<b>- \$</b>
<b>Propriétés destinées à la revente</b>		
Coût des propriétés vendues	- \$	- \$
Réduction de valeur	- \$	- \$
<b>Total propriétés destinées à la revente</b>	<b>- \$</b>	<b>- \$</b>
<b>Financement</b>		
Financement à long terme des activités de fonctionnement	- \$	- \$
Remboursement de la dette à long terme	(182 158) \$	(187 180) \$
<b>Total financement</b>	<b>(182 158) \$</b>	<b>(187 180) \$</b>
<b>Affectations</b>		
Activités d'investissement	(31 037) \$	(20 161) \$
Excédent(déficit) accumulé		
Excédent (déficit) de fonctionnement non affecté	41 238 \$	36 952 \$
Excédent de fonctionnement affecté, réserves financières et fonds réservés	(100 773) \$	(100 337) \$
Dépenses constatées à taxer ou à pourvoir		
Financement des investissement en cours		
<b>Total affectations</b>	<b>(90 572) \$</b>	<b>(83 545) \$</b>
<b>Total conciliation à des fins fiscales</b>	<b>(272 730) \$</b>	<b>(270 725) \$</b>
<b>Excédent (déficit) de fonctionnement de l'exercice à des fins fiscales</b>	<b>2 123 678 \$</b>	<b>1 967 713 \$</b>

**Procès-verbaux de la Municipalité de La Conception**



**ANNEXE A (page 2/2) - État comparatif au 31 août 2025  
Résultats prévus au 31 décembre 2025 vs  
budget initial 2025**

	<b>Budget initial 2025</b>	<b>Résultats estimés au 31 décembre 2025</b>
<b>Revenus</b>		
<b>Fonctionnement</b>		
Taxes	5 296 725 \$	5 347 860 \$
Paiements tenant lieu de taxes	71 013 \$	63 749 \$
Transferts	470 682 \$	441 881 \$
Services rendus	152 293 \$	174 535 \$
Imposition de droit	281 600 \$	468 100 \$
Amendes et pénalités	17 500 \$	17 500 \$
Intérêts	104 000 \$	120 002 \$
Autres revenus	25 250 \$	42 000 \$
<b>Total revenus de fonctionnement</b>	<b>6 419 063 \$</b>	<b>6 675 627 \$</b>
<b>Investissements</b>		
Taxes		
Quotes-parts		
Transferts		
Autres revenus		
Contribution des promoteurs		
Autres		
Quote-part dans les revenus nets d'entreprises municipales		
<b>Total revenus d'investissements</b>	<b>- \$</b>	<b>3 600 000 \$</b>
<b>Total revenus</b>	<b>6 419 063 \$</b>	<b>10 275 627 \$</b>
<b>Charges</b>		
Administration générale	1 210 133 \$	1 211 528 \$
Sécurité publique	1 002 644 \$	964 473 \$
Transport	1 973 866 \$	1 961 581 \$
Hygiène du milieu	555 567 \$	570 564 \$
Santé et bien-être	19 311 \$	7 711 \$
Aménagement, urbanisme et développement	599 408 \$	634 465 \$
Loisirs et culture	557 489 \$	562 943 \$
Frais de financement	180 393 \$	160 147 \$
Amortissement des immobilisations	768 900 \$	856 325 \$
<b>Total charges</b>	<b>6 867 711 \$</b>	<b>6 929 737 \$</b>
<b>Excédent (déficit) de l'exercice</b>	<b>(448 648) \$</b>	<b>3 345 890 \$</b>
Moins: Revenus d'investissement	-	(3 600 000)
<b>Excédent (déficit) de fonctionnement de l'exercice</b>	<b>(448 648) \$</b>	<b>(254 110) \$</b>
<b>avant conciliation à des fins fiscales</b>		
<b>Conciliation à des fins fiscales</b>		
<b>Immobilisations</b>		
Amortissement	768 900 \$	856 325 \$
Produit de cession	- \$	- \$
Réclamation assurances	- \$	- \$
(Gain) perte sur cession	- \$	- \$
Réduction de valeur	- \$	- \$
<b>Total immobilisations</b>	<b>768 900 \$</b>	<b>856 325 \$</b>
<b>Propriétés destinées à la revente</b>		
Coût des propriétés vendues	- \$	- \$
Réduction de valeur	- \$	- \$
<b>Total propriétés destinées à la revente</b>	<b>- \$</b>	<b>- \$</b>
<b>Financement</b>		
Financement à long terme des activités de fonctionnement	-	-
Remboursement de la dette à long terme	(214 551) \$	(214 551) \$
<b>Total financement</b>	<b>(214 551) \$</b>	<b>(214 551) \$</b>
<b>Affectations</b>		
Activités d'investissement	(161 293) \$	(250 000) \$
Excédent(déficit) accumulé		
Excédent (déficit) de fonctionnement non affecté	141 000 \$	148 736 \$
Excédent de fonctionnement affecté, réserves financières et fonds réservés	-	-
Dépenses constatées à taxer ou à pourvoir	(85 407) \$	(62 300) \$
Financement des investissement en cours		
<b>Total affectations</b>	<b>(105 701) \$</b>	<b>(163 564) \$</b>
<b>Total conciliation à des fins fiscales</b>	<b>448 648 \$</b>	<b>478 210 \$</b>
<b>Excédent (déficit) de fonctionnement de l'exercice à des fins fiscales</b>	<b>0 \$</b>	<b>224 100 \$</b>

Procès-verbaux de la Municipalité de La Conception



**ANNEXE B – AFFECTATIONS ET BUDGETS RÉVISÉS**

**Affectations :**

**FONDS DE LA TAXE VERTE :**

- Services professionnels relatifs à la problématique de drainage de l'exutoire pluvial chemin Acajou 23 255 \$

**RÉSERVE EAU POTABLE :**

- Réparation bris à l'usine d'eau potable, honoraires professionnels supplémentaires, vérification des systèmes et hausse coût électricité 13 235 \$

**RÉSERVE EAUX USÉES :**

- Réparation bris à l'usine d'épuration, achat et installation pompe temporaire 10 370\$

**Budgets révisés et transferts de crédits budgétaires :**

02.13000.340	« Publicité et communications »	14 500 \$
02.13000.681	« Électricité et chauffage »	9 500 \$
01.21111.000	« Taxes générales »	24 000 \$
02.32000.411	« Services professionnels - génie »	18 000 \$
02.32000.421	« Assurances »	10 425 \$
02.32000.681	« Électricité et éclairage »	4 000 \$
02.37000.970	« Transport adapté Laurentides »	475 \$
01.24200.001	« Droits de mutation immobilière »	32 900 \$
02.41200.340	« Publicité et information »	530 \$
02.41200.415	« Honoraires professionnels »	8 200 \$
02.41200.525	« Entretien station »	7 800 \$
02.41200.526	« Entretien et réparations équipements »	2 000 \$
02.41200.681	« Électricité »	2 920 \$
01.21111.000	« Taxes générales »	2 725\$
01.21211.000	« Taxe eau – entretien »	1 490\$
01.21211.005	« Tarification eau – entretien »	710\$
01.38149.000	« Transfert - autres »	3 290\$
03.61000.016	« Affectation – Réserve eau potable »	13 235 \$
02.41400.521	« Entretien et réparation infrastructures »	12 200 \$
01.21111.000	« Taxes générales »	1 830 \$
03.61000.017	« Affectation – réserve eaux usées »	10 370 \$
02.62000.341	« Publicité et communications »	110\$
02.62000.493	« Civilité et réception développement économique »	3 720\$
02.62000.970	« Contribution organismes »	53 675 \$
01.21111.000	« Taxes générales »	7 505 \$
03.51000.000	« Surplus accumulé affecté »	50 000 \$
02.70124.952	« Contribution maison des jeunes »	29 500 \$
01.24100.001	« Droits de mutation immobilière »	29 500 \$

**ANNEXE C****PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES DE LA RÉGIE DE COLLECTE ENVIRONNEMENTALE DE LA ROUGE (RCER) POUR L'ANNÉE 2026**

N° de compte	REVENUS ↓	2026
<b>01-111-00-000</b>	<b>QUOTES-PARTS</b>	<b>1 171 084 \$</b>
01-111-10-100	QUOTE-PART - LA MACAZA	87 248 \$
01-111-10-200	QUOTE-PART - NOMININGUE	185 516 \$
01-111-10-300	QUOTE-PART - RIVIÈRE-ROUGE	305 444 \$
01-111-10-400	QUOTE-PART - L'ASCENSION	75 620 \$
01-111-10-500	QUOTE-PART - LAC SAGUAY	41 268 \$
01-111-10-600	QUOTE-PART - LA MINERVE	148 200 \$
01-111-10-700	QUOTE-PART - LABELLE	195 016 \$
01-111-10-800	QUOTE-PART - LA CONCEPTION	132 772 \$
<b>01-230-00-000</b>	<b>SERVICES RENDUS</b>	<b>1 011 839 \$</b>
<b>01-232-00-000</b>	<b>SERVICES RENDUS ORG. MUNICIPAUX</b>	<b>40 500 \$</b>
01-232-10-001	COLLECTES SUPPL. DÉCHETS	37 900 \$
01-232-21-001	COLLECTES SUPPL. RECYCLAGE	0 \$
01-232-21-002	TRANSPORT MATIÈRES RECYCLABLES	0 \$
01-232-30-001	AUTRES SERVICES	2 600 \$
<b>01-234-00-000</b>	<b>AUTRES SERVICES RENDUS</b>	<b>971 189 \$</b>
01-234-46-010	SERVICES RÉSIDENCIELS	0 \$
01-234-46-020	SERVICES COMMERCIAUX	4 000 \$
01-234-46-030	VENTES DE MATIÈRES RECYCLABLES	6 290 \$
01-234-46-040	REVENUS DE TRANSPORT	0 \$
01-234-46-050	VENTES DE BACS ROULANTS	0 \$
01-234-48-010	ENTENTE ÉEQ	960 899 \$
01-234-49-060	COLLECTE DE VOLUMINEUX	0 \$
01-234-87-000	AUTRES	0 \$
<b>01-260-00-000</b>	<b>INTÉRÊTS</b>	<b>150 \$</b>
=	<b>TOTAL DES REVENUS</b>	<b>2 182 923 \$</b>

	DÉPENSES ↓	2026
<b>02-100-00-000</b>	<b>ADMINISTRATION GÉNÉRALE :</b>	<b>210 984 \$</b>
<b>02-130-00-000</b>	<b>GESTION FINANCIÈRE &amp; ADM.</b>	<b>210 984 \$</b>
<b>02-130-00-100</b>	<b>RÉMUNÉRATION</b>	<b>156 272 \$</b>
<b>02-130-00-200</b>	<b>CHARGES SOCIALES</b>	<b>28 562 \$</b>
<b>02-130-00-300</b>	<b>TRANSPORT ET COMMUNICATION</b>	<b>3 830 \$</b>
<b>02-130-00-400</b>	<b>SERVICES PROFESSIONNELS &amp; TECH. ADM</b>	<b>9 500 \$</b>
<b>02-130-00-500</b>	<b>LOCATION, ENTR. &amp; RÉPARATION</b>	<b>6 120 \$</b>
<b>02-130-00-600</b>	<b>BIENS NON DURABLES</b>	<b>3 700 \$</b>
<b>02-130-00-700</b>	<b>BIENS DURABLES</b>	<b>3 000 \$</b>
<b>02-450-00-000</b>	<b>MATIÈRES RÉSIDUELLES</b>	<b>1 570 999 \$</b>
<b>02-450-00-000</b>	<b>COLLECTE</b>	<b>826 935 \$</b>
<b>02-450-00-100</b>	<b>RÉMUNÉRATION COLLECTE</b>	<b>384 812 \$</b>
<b>02-450-00-200</b>	<b>CHARGES SOCIALES COLLECTE</b>	<b>76 161 \$</b>
<b>02-450-00-300</b>	<b>TRANSPORT ET COMMUNICATION COLLECTE</b>	<b>10 500 \$</b>
<b>02-450-00-400</b>	<b>SERVICES PROF. &amp; TECH. COLLECTE</b>	<b>30 600 \$</b>
<b>02-450-00-500</b>	<b>LOCATION COLLECTE</b>	<b>0 \$</b>
<b>02-450-00-600</b>	<b>BIENS NON DURABLES COLLECTE</b>	<b>319 862 \$</b>

Procès-verbaux de la Municipalité de La Conception



<b>02-450-00-900</b>	<b>CONTRIBUTIONS - ORGANISMES</b>	<b>5 000 \$</b>
<b>02-450-10-000</b>	<b>ENTRETIEN ET RÉPARATION - COLLECTE</b>	<b>440 895 \$</b>
<b>02-450-10-100</b>	<b>RÉMUNÉRATION ENT. ET RÉP. COLLECTE</b>	<b>96 179 \$</b>
<b>02-450-10-200</b>	<b>CHARGES SOCIALES ENT. ET RÉP. COLLECTE</b>	<b>20 159 \$</b>
<b>02-450-10-300</b>	<b>TRANSPORT ET COMMUNICATION</b>	<b>3 480 \$</b>
<b>02-450-10-400</b>	<b>SERVICES PROFESSIONNELS ENT. ET RÉP.</b>	<b>6 900 \$</b>
<b>02-450-10-500</b>	<b>IMMATRICULATION ENT. ET RÉP. COLL.</b>	<b>281 177 \$</b>
<b>02-450-10-600</b>	<b>MATÉRIEL ENT. ET RÉP. COLLECTE</b>	<b>33 000 \$</b>
<b>02-452-00-000</b>	<b>TRANSPORT</b>	<b>230 305 \$</b>
<b>02-452-00-100</b>	<b>RÉMUNÉRATION TRANSPORT</b>	<b>27 429 \$</b>
<b>02-452-00-200</b>	<b>CHARGES SOCIALES TRANSPORT</b>	<b>5 337 \$</b>
<b>02-452-00-300</b>	<b>TRANSPORT ET COMMUNICATION TRANSPORT</b>	<b>480 \$</b>
<b>02-452-00-400</b>	<b>SERVICES PROF. &amp; TECH. TRANSPORT</b>	<b>19 112 \$</b>
<b>02-452-00-500</b>	<b>LOCATION TRANSPORT</b>	<b>0 \$</b>
<b>02-452-00-600</b>	<b>BIENS NON DURABLES TRANSPORT</b>	<b>44 807 \$</b>
<b>02-452-00-700</b>	<b>AUTRES FRAIS TRANSPORT</b>	<b>128 140 \$</b>
<b>02-452-00-900</b>	<b>TRANSFERTS</b>	<b>5 000 \$</b>
<b>02-452-10-000</b>	<b>ENTRETIEN ET RÉPARATION - TRANSPORT</b>	<b>37 434 \$</b>
<b>02-452-20-000</b>	<b>STYROMOUSSE</b>	<b>25 430 \$</b>
<b>02-453-00-000</b>	<b>SOUS CONTRAT</b>	<b>10 000 \$</b>
<b>02-900-00-000</b>	<b>FRAIS DE FINANCEMENT</b>	<b>62 750 \$</b>
<b>02-920-00-000</b>	<b>DETTE À LONG TERME</b>	<b>62 750 \$</b>
<b>02-921-00-800</b>	<b>INTÉRÊTS / DETTE À LONG TERME</b>	<b>62 750 \$</b>
02-921-11-840	INTÉRÊTS CAMIONS RÈGL. 003-2019	10 280 \$
02-921-12-840	INTÉRÊTS CAMION ET REMORQUE RÈGL. 010-2022	15 989 \$
02-921-13-840	INTÉRÊTS CAMION RÈGL. 012-2023	16 951 \$
02-921-14-840	INTÉRÊTS CAMION RÈGL. 016-2025	19 530 \$
<b>03-000-00-000</b>	<b>CONCILIATION À DES FINS FISCALES</b>	<b>338 190 \$</b>
03-100-00-000	FINANCEMENT	338 190 \$
03-210-11-000	REMB. CAPITAL RÈGL. 003-2019	119 500 \$
03-210-13-000	REMB. FDR RÉS. 2021.07.036 (REMORQUE)	1 622 \$
03-210-14-000	REMB. FDR RÉS. 2021.09.045 (BACS)	6 290 \$
03-210-15-000	REMB. CAPITAL RÈGL. 010-2022	34 400 \$
03-210-16-000	REMB. FDR RÉS. 2022.06.024 (LAVEUSE À PRESSION)	835 \$
03-210-17-000	REMB. CAPITAL RÈGL. 012-2023	43 700 \$
03-210-18-000	REMB. FDR RÉS. 2023.05-021 (ANTENNE NOMININGUE)	1 838 \$
03-210-19-000	REMB. FDR RÉS. 2023.06-028 (ANALYSEUR NUMÉRIQUE)	1 168 \$
03-210-20-000	CAMIIONS LA MINERVE	81 002 \$
03-210-21-000	REMB. CAPITAL RÈGL. 016-2025	46 300 \$
03-210-24-000	ÉQUIPEMENT ENTRETIEN SYSTÈME CLIMATISATION	1 535 \$
<b>=</b>	<b>TOTAL DES DÉPENSES</b>	<b>2 182 923 \$</b>